

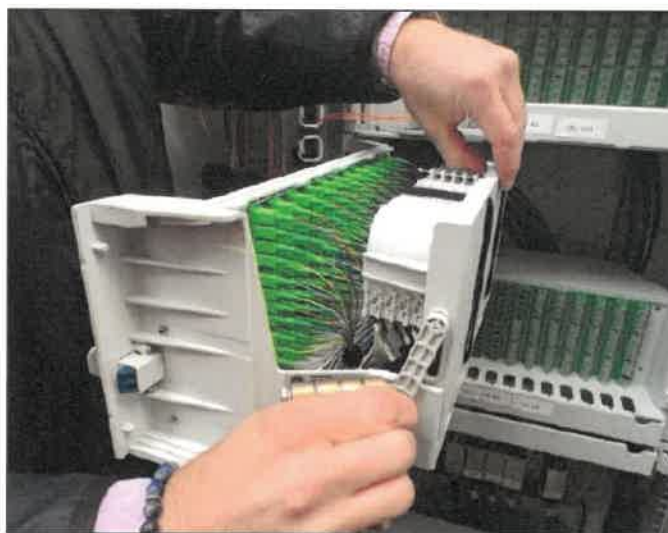
AIN

## Le sénateur Chaize (LR) veut réguler l'installation de la fibre

**Mardi 2 mai, le Sénat a approuvé la proposition de loi de Patrick Chaize visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.**

Le texte du sénateur de l'Ain (LR) entend « proposer des solutions concrètes aux dysfonctionnements survenant dans le raccordement à la fibre qui empoisonne le quotidien de nombreux Français (débranchements sauvages, câblages anarchiques, armoires dégradées, interruption de service etc.), en raison du recours à une sous-traitance en cascade, mal formée et mal maîtrisée, dans le cadre de la sous-traitance à l'opérateur commercial ».

Très heureux de voir sa proposition rencontrer l'adhésion de ses pairs, toutes couleurs politiques confondues, et qui lui a valu les honneurs des journaux télévisés nationaux, le sénateur aininois explique que sa proposition de loi « ne vise pas à remettre en cause ce mode qui a permis un déploiement massif de la fibre, elle a pour ambition de consolider les dynamiques, en fixant un cadre



**Le texte entend « proposer des solutions concrètes aux dysfonctionnements survenant dans le raccordement à la fibre qui empoisonne le quotidien de nombreux Français ».**

Photo d'illustration Progrès/Marie H. LAURENT

clair ».

Dans l'hémicycle, les sénateurs ont estimé urgent d'agir « pour garantir la qualité et la pérennité du réseau fibre, alors que la fermeture du réseau cuivre d'Orange est imminente. Ils ont approuvé le texte tout en veillant à ne pas ralentir le déploiement de cette technologie à deux ans de l'achèvement du Plan France très haut débit » souligne Patrick Chaize toujours en pointe sur ce sujet qui lui tient à cœur.

F. L.S.



**Le sénateur Patrick Chaize.** Photo d'archives Progrès/François LE STIR